

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018/NOV/147	
Date du conseil municipal 05/11/2018	OBJET : INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE : MADAME RAPPAILLES ANGELIQUE
Date de la convocation 29/10/2018	
Date de l'affichage 13/11/2018	

L'an deux mille dix-huit, le cinq novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 29 octobre 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÉM, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Angélique RAPPAILLES.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Didier MOREAU représenté par Anne-Marie OLAS
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Michel VEUX représenté par Alain VELLER
- Jean-Pierre GABARROU représenté par Monique DEVILAINE
- Stéphanie SCHUT représentée par Catherine HEUZÉ-DEVIES

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Medhi BENSALÉM est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-4,

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20181108-2018-NOV-147-
DE_2121-4
Date de télétransmission : 08/11/2018
Date de réception préfecture : 08/11/2018

VU le Code Électoral et notamment l'article L.270,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 4 avril 2014,

VU le tableau du conseil municipal en date du 4 avril 2014 déterminant le rang des membres du conseil municipal,

VU le courrier en date du 18 septembre 2018 par lequel Monsieur Pascal D'HOKER informe Monsieur le Maire de sa démission de son mandat de conseiller municipal,

VU le courrier en date du 5 octobre 2018 par lequel Monsieur Malik TOUATI informe Monsieur le Maire de sa démission de son mandat de conseiller municipal,

VU le courrier en date du 7 octobre 2018 par lequel Madame Céline FREY informe Monsieur le Maire de sa démission de son mandat de conseillère municipale,

VU le courrier en date du 8 octobre 2018 par lequel Monsieur Gérard ROUX informe Monsieur le Maire de sa démission de son mandat de conseillère municipale,

CONSIDERANT les démissions de Monsieur Pascal D'HOKER, Monsieur Malik TOUATI, de Madame Céline FREY et de Monsieur Gérard ROUX de leur mandat de conseiller municipal,

CONSIDERANT que Madame Angélique RAPPAILLES est situé en 14ème position de la liste « Nangis Oxygène » enregistrée en sous-préfecture,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE Unique :

PREND acte de l'installation de Madame Angélique RAPPAILLES au sein du Conseil municipal de Nangis.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 6 novembre 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20181108-2018-NOV-147-
DE
Date de télétransmission : 08/11/2018
Date de réception préfecture : 08/11/2018